

CONSEIL CITOYEN DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Séance du 16 novembre 2022 à 18 h 30

Salle Marianne

ORDRE DU JOUR

1 *Informations diverses dans le domaine de la transition écologique* **30 mn**

1.1 Retours sur :

- 1.1.1 L'extinction nocturne des éclairages publics
- 1.1.2 La « Rue scolaire »
- 1.1.3 La mise en place d'une limitation de vitesse à 30 km/h en zone urbanisée

1.2 Proposition d'une formation à l'intention des personnes intéressées par l'animation d'un groupe de projet au sein du CCTE

2 *Présentation du projet de Plan d'action Climat Communal* : diagnostic, principes **15 mn**

Voir en annexe le texte de la délibération adoptée par le Conseil municipal dans sa séance du 3 octobre 2022

3 *Proposition de travaux en groupe* : **1 h 15 mn**

- Il est proposé aux membres du CCTE de se réunir en 6 groupes de travail traitant chacun l'une des 6 thématiques définies dans le cadre du CCTE :
 - Améliorer le cadre de vie des habitants de la commune
 - réduire l'empreinte écologique de la commune
 - Se loger
 - Se déplacer
 - Protéger les personnes, les biens et les ressources
 - Se nourrir
- Une note de synthèse présentant les actions en cours et prévues aux échéances 2026 (fin de la mandature actuelle) et 2030 sera adressée aux membres du CCTE début novembre, soit environ 2 semaines avant la réunion, pour leur permettre de choisir le groupe dans lequel ils travailleront.
- Chaque groupe sera appelé à se prononcer sur :
 - chacune des actions à mener aux échéances prévues (opportunité et contenu)
 - les actions à mener au-delà du programme proposé
 - le niveau de priorité de chaque action et si possible son calendrier
 - Les modalités de conduite de chaque action : groupe de projet composé de citoyens et de responsables d'association (si oui, quels animateurs), conduite directe par les services de la Commune avec consultation électronique des citoyens aux différentes étapes, ...)

4 *Rapport des groupes en séance plénière* **1 heure (10 mn par groupe)**

Un compte-rendu des travaux des groupes sera adressé à l'issue du CCTE.

Les groupes de projet actuels du CCTE seront appelés à se réunir durant le mois de décembre pour, chacun dans la thématique qui le concerne, travailler sur le contenu du Projet de Plan d'action Climat. La Commission municipale « Transition écologique » sera réunie début février 2023 pour donner son avis et améliorer le document en vue de son adoption en mars 2023 par le Conseil Municipal.